



Comité National

N° _____/CN-ITIE-SP

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

.....

**COMPTE RENDU DE LA SESSION
ORDINAIRE DU COMITE NATIONAL ITIE DU
18 NOVEMBRE 2022.**

Le 18 novembre 2022, s'est tenue, en présentiel et en visioconférence, dans la salle de conférences du Ministère de l'Economie et des Finances, la douzième (12^{ème}) session ordinaire du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et forestières de la République du Congo.

La session était présidée par Monsieur Jean Baptiste ONDAYE, Ministre de l'Economie et des Finances, Président dudit Comité.

L'ordre du jour proposé a été adopté, sans amendement et a porté sur les points suivants :

1. Vérification de présences ;
2. Evaluation par le Secrétariat International de la mise en œuvre de l'ITIE en République Congo ;
3. Eléments de réponses présentées par le consultant en validation ;
4. Divers.

Avant d'entamer le premier point, le Président de la séance a fait un rappel du processus de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo, ainsi il a évoqué la décision du Conseil d'Administration International concernant la seconde validation courant 2020 à l'issue de laquelle le Congo était jugé pays ayant accompli des progrès significatifs. Des mesures correctives ont été relevées et le Congo était soumis à une troisième validation qui a démarré le 1^{er} juillet 2022. Cette session, a-t-il déclaré, est déterminante du fait qu'il s'agit de réunir les éléments nécessaires pour cette troisième validation.

Ainsi, abordant le premier point relatif à la vérification de présences, le Secrétaire Permanent (SP) sur instruction du Président de la séance a procédé à la vérification de présences et a constaté que le quorum était atteint (voir liste de présences en Annexe). Ceci étant, les travaux de la session ont démarré.

Au point 2 relatif à l'évaluation par le Secrétariat International de la mise en œuvre de l'ITIE en République Congo, le Ministre a informé les participants d'avoir réceptionné depuis le 26 septembre 2022 le rapport préliminaire de validation du Secrétariat International. Ce rapport devrait être examiné par le Groupe Multi Partite (GMP) en vue de répondre aux observations soulevées.

Le Ministre a ensuite accordé la parole à Monsieur Karim LOURIMI, Consultant choisi pour accompagner le Congo dans cette validation.

Le Consultant a ainsi procédé à la présentation de ce rapport préliminaire et prenant donc la parole, M. Karim s'est appesanti sur trois aspects : l'engagement, la transparence et l'impact.

Ces aspects évoqués dans le rapport préliminaire ont permis au Consultant d'organiser des séances de travail avec le Secrétariat Permanent et ont permis également de proposer des formulations de réponses concernant les activités supplémentaires à réaliser et des données complémentaires à fournir.

A propos de l'engagement des parties, il est impératif que les entreprises extractives s'impliquent de plus en plus dans la participation, aux réunions et ateliers organisés par le Comité National, qu'elles s'emploient à renseigner le formulaire de l'ITIE. Le Gouvernement de sa part est tenu d'organiser les réunions régulières conformément aux textes en vigueur.

Quant au volet concernant la transparence, le Comité National doit être en capacité de fournir des informations requises dans le cadre du projet de rapport de validation. Ces données doivent être fournies de façon désagrégée, projet par projet, en distinguant les types de produits, les entités et autres détails.

La partie impact, consiste à réaliser les ateliers, des activités de sensibilisation afin de répondre à la notion de redevabilité dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

Tous ces documents avant leur transmission au Secrétariat International doivent être validés par le Comité National.

Après cette présentation du consultant, le Ministre a accordé la parole aux participants.

Ainsi, la Société Civile a relevé que le consultant a présenté un tableau assez exhaustif des actions à entreprendre et a donné la direction à prendre pour une meilleure appréciation la mise en œuvre en République du Congo. Elle a évoqué notamment les points sur :

- Le protocole de la société civile qui nécessite un environnement juridique susceptible de garantir la liberté de la Société Civile dans l'exercice de ses activités relative à la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo ;
- La propriété réelle dont l'avant projet de loi aujourd'hui rédigé, pourrait entamé irrévocablement le processus de vote au Parlement et de promulgation.
- Le rapport de modélisation financière qui est un élément positif dans la gestion des données relatives aux revenus pétroliers ;
- Enfin, l'engagement des parties prenantes où les différents collèges du comité national sont encouragés à réaliser pleinement et activement leur participation à la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Le collège des entreprises est intervenu concernant leur engagement non effectif à la mise en œuvre de l'ITIE. Selon ce collège, le système ITIE est déclaratif et l'absence de réunion ne saurait être évoqué comme faiblesse ayant occasionné la mauvaise note.

Le Secrétaire Permanent et la Société Civile leur ont rappelé que la norme a évolué et que celle de 2019 leur fait obligation de prendre part à d'autres activités de l'ITIE au lieu de ne se limiter qu'aux formulaires de déclarations.

A toutes ces préoccupations, des réponses ont été données soit par le Ministre l'Economie et des Finances, soit par le Secrétaire Permanent.

Ainsi, le Secrétaire Permanent a souligné qu'à l'occasion de cette session deux points tels que condensés par le consultant et la Société Civile étaient essentiels.

Le Secrétaire permanent a rappelé les actions prioritaires à mener sans que la liste ne soit exhaustive à savoir : le plan de travail, le débat public, la gouvernance du GMP, la propriété réelle, les données désagrégées, la tenue régulière des sessions et la modélisation financière.

Pour le Ministre, il s'agit de réaliser en priorité des actions nécessaires pour réussir la validation.

Les documents , rapport sur les résultats et impact de la mise en oeuvre de l'ITIE au Congo, la fiche d'évaluation, les éléments de réponse sur les exigences liées à la transparence ont été validés et adoptés.

Les travaux de la session qui ont débuté a 13heure 30 ont pris fin 15heure

Fait à Brazzaville, le

Secrétaire Permanent

Président du Comité National

Florent Michel OKOKO

Jean Baptiste ONDAYE